Influenza aviaire : prise en charge des frais d'analyses

La demande de la profession avicole gersoise et du Président de la Chambre d'agriculture, Bernard Malabirade, le Conseil Départemental du Gers a délibéré le 24 septembre dernier pour une prise en charge à hauteur de 50 % du coût des analyses de dépeuplement et de repeuplement pour les éleveurs dont le siège social est situé dans le Gers, et directement liée à la gestion de crise.

Plus d'informations sur notre site internet : www.gers.chambre-agriculture.fr